



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 72687

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur les mesures, en matière de développement durable, prises dans son ministère en 2009.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique tient à faire savoir à l'honorable parlementaire qu'à partir de 2009 les actions menées en matière de développement durable s'inscrivent dans le plan Administration exemplaire (PAE) des services du Premier ministre qui assurent son soutien logistique. Les actions de ce plan utilisent trois leviers. Tout d'abord, des modes de fonctionnement plus respectueux de l'environnement ont été adoptés avec une priorité donnée à la réduction des imprimantes individuelles. L'objectif de non-remplacement de 80 % des imprimantes individuelles est poursuivi à partir de 2009. Leur remplacement est assuré par le déploiement d'imprimantes en réseau. En matière d'économie d'énergie, plus de 90 % des immeubles ont fait l'objet de diagnostics de performance énergétique, et la quasi-totalité des éclairages fixes des bâtiments a été changée au profit d'ampoules « basse consommation ». Il a également été procédé à la réorientation des achats courants : en 2009, l'effort a surtout porté sur la prise en compte de la dimension socio-reponsable dans les marchés publics. L'objectif était de favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi. On dénombre aujourd'hui cinq marchés incluant des clauses sociales. Dans ces marchés le pourcentage réservé à l'insertion est compris entre 8 et 10 %, ce qui représente au total 13 907 heures d'insertion. Par ailleurs, 21 des 70 marchés notifiés en 2009 comportaient des critères environnementaux. Enfin, les comportements éco et socio-responsables sont vivement encouragés : depuis 2009, le stage d'accueil des nouveaux personnels comprend une session « écoresponsabilité » destinée à sensibiliser les agents nouvellement affectés. En outre, 35 % des conducteurs automobiles ont été formés à l'écoconduite. Un objectif de 100 % est visé à la fin de l'année 2010. Enfin, en matière de socio-esponsabilité, une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été signée en décembre 2009.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72687

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2288

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12971